

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 08 Août 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 07

Votants : 07

L'an Deux Mil treize, le jeudi 08 août, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 Juillet

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON.

Absents excusés : M Jacques DELORME, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD.

Secrétaire de séance : M Michel MORETTON

Début de la séance à 20h35

Le compte rendu du conseil municipal du 04 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

• RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. C'est la communauté de Communes qui est assure la collecte des déchets, ordures ménagères et assimilés non recyclables et des déchets ménagers recyclables jusqu'au site de Ste Foy l'Argentière. Le traitement de ces déchets est ensuite pris en charge par le SIMOLY. Il existe une organisation gratuite pour collecter les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) dans les déchèteries. En 2012, les déchets non recyclables ont représenté environ 196 kgs par habitant à comparer à une moyenne de 350 kgs par habitant au niveau national. La fréquentation de nos déchèteries est en hausse de 11% par rapport à 2011.

Ce rapport est consultable en mairie.

• RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. C'est la Société Lyonnaise des Eaux qui est titulaire du contrat de délégation du service public pour l'ensemble des 10 communes membres de la Communauté de Commune depuis le 1^{er} juillet 2012 et pour une durée de 10 ans. Les missions de l'exploitant concernent l'entretien et la surveillance des réseaux de collecte, de transit des eaux usées et des accessoires des réseaux ; l'entretien et la surveillance des installations de traitement des eaux usées et des boues ; la gestion avec les usagers du service. L'année 2012 a accueilli à Pomeys au lieu dit « Chavannes-Grandjean » un nouveau réseau d'assainissement collectif avec une station filtre planté.

Ce rapport est consultable en mairie.

• RETROCESSION DE VOIRIE LOTISSEMENT LES ALLEES DU CHATEAU

Monsieur le Maire présente un courrier de l'association syndicale libre du lotissement « Les allées du Château » qui souhaiterait rétrocéder les voiries, espaces verts, éclairage public à la commune. La commission voirie se rendra sur place pour s'assurer que l'ensemble des travaux est bien terminé avant de pouvoir entamer la procédure de rétrocession.

QUESTIONS DIVERSES

- DEVIS Fournitures pour l'école : L'école publique a demandé à la commune d'investir dans un nouvel ordinateur et dans un appareil photo numérique qui puisse faire fonction de caméra pour des projets d'ateliers théâtre en éducation civique. Un devis a été demandé à SB2I. Il s'élève à 1188.82 € TTC. Une négociation est en cours avant validation.
- DEVIS Fourniture d'un poteau d'incendie. Le poteau d'incendie situé près de la Neylière est vétuste et doit être remplacé. Des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable vont très prochainement avoir lieu dans ce secteur. Aussi, il sera procédé au remplacement du poteau d'incendie pour un coût de 1734.20 € TTC.
- Michel COTE relance le conseil municipal quand à l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain de 791 m² cadastrée section C N°577 et appartenant à l'association sportive de Pomeys. Cette parcelle est enclavée entre un terrain communal et un terrain appartenant à la Neylière. Monsieur le Maire va se renseigner sur le coût de frais de notaire pour cette transaction.
- Sébastien GUYOT a été interpellé par des parents qui souhaiteraient scolariser leurs enfants au collège public de St Martin en Haut. Or, les enfants de Pomeys dépendent des collèges de Ste Foy l'Argentière et de Chazelles sur Lyon. Les parents demandent si la mairie pourrait intervenir pour faire évoluer cette situation. La Mairie se renseignera.

Fin de la séance 22h50

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 26 septembre à 20h30